

C.T.S.D. du 23 février 2017

Nous sommes donc réunis aujourd'hui pour débattre de la préparation de la rentrée scolaire 2017 dans le 1er Degré en **Lozère**.

Le cadre a été posé par le **Comité Technique Académique** du 17 janvier dernier où les 301 emplois supplémentaires attribués à notre académie ont été répartis entre les 5 départements. Cette répartition a été faite en fonction des priorités nationales et/ou académiques retenues.

Nous prenons acte des 159 créations au titre des évolutions démographiques pour une augmentation annoncée de 219 élèves.

Nous nous félicitons aussi de la poursuite des mesures spécifiques en faveur du 1er Degré qui se traduisent par 74 créations au titre des mesures « Education prioritaire » et 68 au titre des mesures « Inclusion et décharges ».

Nous regrettons néanmoins les informations très parcellaires concernant les supports fléchés « protocoles ruraux ». Nous nous sommes déjà exprimés sur le dossier « convention ruralité », dont l'avenir au plan départemental nous paraît très compromis.

Avant d'aborder les chiffres, nous souhaitons faire quelques remarques préalables sur le document de travail « Bilan par école ». L'intitulé de certaines colonnes a changé : de « effectifs janvier de l'année en cours », il est devenu « effectifs actuels ». Des colonnes nouvelles sont apparues : une où sont indiquées les écoles alertées, ce qui est une très bonne chose, deux concernant la « *réactualisation janvier 2017* » avec les prévisions et le E/C hors 2 ans ... pour quatre écoles seulement ? Pouvons-nous avoir des éclaircissements sur ces modifications et ajouts divers ?

Pour la **Lozère**, l'écart entre les « effectifs actuels » et la prévision 2017 est estimé à moins 54 élèves. L'écart entre les « effectifs actuels » et les « effectifs en janvier 2016 » corrige néanmoins cette tendance puisqu'il serait de + 7 élèves (4 529 - 4 522).

Aucun support supplémentaire n'ayant été attribué à notre département, la préparation de la rentrée 2017 va donc se faire « à moyens constants ». Ce qui signifie que pour toute proposition de création de poste, il faudra, en « parallèle », envisager une suppression.

Sans entrer dans le détail des mesures proposées, qui feront l'objet de la discussion à venir, nous souhaitons évoquer quelques points d'ordre général.

Nous l'avons déjà dit ces dernières années, nous le répétons cette année. Nous sommes choqués par le nombre très important d'écoles alertées : 48 (soit près de 59%) ! Cela représente 67,4% des écoles à 3 classes et moins, et 100% des classes uniques (dont une avec 15 élèves prévus !). Si nous ne remettons pas en cause cette procédure, nous nous interrogeons sur l'utilisation qui en est faite dans notre département, et sur la forme du document proposé.

Par contre, si nous avons jugé la carte scolaire 2016 « sans véritable surprise », ce n'est absolument pas le cas cette année ! Si quelques mesures pouvaient être envisagées, la grande majorité des propositions, et notamment des fermetures, est pour nous incompréhensible.

Contrairement à l'année dernière, l'Administration semble avoir fait le choix de « cibler » particulièrement les écoles à classe unique. Mais comment la prévision d'effectifs peut-elle laisser penser qu'il n'y aurait aucun enfant scolarisable sur la commune de St Martin de Boubaux ? Comment une école avec 11 élèves prévus peut-elle être menacée ? Question identique pour la classe du RPI de Ste Croix Vallée Française, où 13 élèves devraient être scolarisés ...

Les propositions concernant l'enseignement spécialisé suscitent, elles aussi, questions et remarques. La « normalisation » des RASED se poursuit : transfert de postes, avec ou sans modification de nature. Nous avons annoncé la disparition du poste G de Banassac dès le CTSD du 9 février 2016. L'Administration peut-elle nous assurer que les « recentrages » opérés n'auront pas de conséquences graves sur la prise en compte et le traitement des besoins sur l'ensemble des secteurs ?

.../...

L'Administration a-t-elle mesuré toutes les conséquences du transfert du support UP2A de Chambon le Château à Langogne ? Les interventions se limiteront-elles aux écoles ?

Les fermetures déjà évoquées remettent grandement en cause le principe d'équité qui devrait, nous semble-t-il, guider notre réflexion. C'est d'autant plus vrai pour Grandrieu, où la concurrence avec l'enseignement privé est très forte (école privée à 4 classes avec un E/C très proche de celui de l'école publique).

Mais pour l'**UNSA Education**, ce principe d'équité devrait aussi être pris en compte pour les propositions d'ouvertures. Certaines situations, comme celle de l'école élémentaire de St Chély d'Apcher (dont le E/C prévisionnel - hors spécial et hors 2 ans - est le plus élevé du département, après celui de l'école Michel Del Castillo de Mende !) ne mériteraient-elles pas d'être étudiées ?

Nous reviendrons plus en détail sur ces différentes situations lors de la discussion à venir.

Pour conclure, l'**UNSA Education** se félicite de l'augmentation des décharges des **Professeurs des Ecoles Maîtres Formateurs (PEMF)**. Nous avons formulé cette demande lors du CTSD du 9 février 2016. Nous nous interrogeons néanmoins sur l'utilisation de 0,8 **Equivalent Temps Plein (ETP)**. Qu'est-il advenu des 0,5 **ETP** ayant permis la mise en place de deux décharges à mi-temps cette année ?

L'**UNSA Education** le réaffirme avec force : l'Education Nationale doit contribuer, dans le cadre des missions et des compétences qui sont les siennes, à l'aménagement du territoire, et plus particulièrement du territoire rural de notre département !